

CH-8700 KÜSNACHT-ZÜRICH
GOLDBACH-CENTER
SEESTRASSE 39
TELEFON +41 (0)43 222 38 00
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de SAirLines en
liquidation concordataire

Küsnacht, mars 2006 WuK/fee

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. MARKUS METZ
DR. DIETER GRÄNICH*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC NATER, LL.M.
SUZANNE ECKERT
PD DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
DR. MARKUS SCHOTT, LL.M.
DR. CHRISTOPH MÜLLER, LL.M.
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER, LL.M.
AYESHA CURMALLY*
CLAUDIUS GELZER, LL.M.
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT RHOMBERG
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
DR. RODRIGO RODRIGUEZ
PD DR. PETER REETZ
DR. ADRIAN RAPP
DR. RETO VONZUN, LL.M.
MARTINA STETTLER
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR
DANIEL TOBLER**
MILENA MÜNST
DR. SALOME WOLF
DR. ALEXANDRA ZEITER
DR. ROLAND BURKHALTER
DR. BLAISE CARRON, LL.M.
STEFAN CHRISTEN

ANDREAS MAESCHI
KONSULENT

* AUCH NOTARE IN BASEL

** INHABER ZÜRCHER NOTARPATENT
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

SAirLines en liquidation concordataire; Circulaire n° 7

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de SAirLines depuis la mi-octobre 2005, ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005

Le 28 février 2006, les liquidateurs ont présenté leur 3^{ème} rapport d'activité pour l'année 2005 au juge du concordat du Tribunal de district de Zurich, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité pourra être consulté par les créanciers jusqu'au 28 mars 2006, dans les bureaux du co-liquidateur Karl Wüthrich, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, après préavis auprès de Ch. Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité, sauf en ce qui concerne certains points sur lesquels les créanciers ont été informés précédemment, par l'une des Circulaires parues au cours de l'année passée.

BÜRO BASEL: CH-4010 BASEL
AESCHENVORSTADT 55
TELEFON +41 (0)61 279 70 00
TELEFAX +41 (0)61 279 70 01
BASEL@WENGER-PLATTNER.CH

BÜRO BERN: CH-3000 BERN 6
JUNGFRAUSTRASSE 1
TELEFON +41 (0)31 357 00 00
TELEFAX +41 (0)31 357 00 01
BERN@WENGER-PLATTNER.CH

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DÉROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité des liquidateurs

Les créanciers ont été informés par les Circulaires n° 4 à 6 des principaux travaux entrepris en matière de liquidation des actifs. Au cours de l'année écoulée, les liquidateurs ont concentré leur activité sur les points suivants: réalisation de la vente d'Avireal AG (cf. Circulaire n° 5, chiff. IV et Circulaire n° 4, chiff. II.1), vente de la participation dans Cargolux (cf. chiff. III.2 ci-après), vente de Pro Taxi AG (cf. chiff. III.3 ci-après), préparation de la vente des deux dernières participations aux Etats-Unis et élaboration de l'état de collocation (cf. chiff. IV ci-après). En outre, ils ont examiné les prétentions révocatoires, qu'ils ont fait valoir dans deux cas par voie judiciaire (cf. Circulaire n° 5, chiff. I et Circulaire n° 6, chiff. I et II).

2. Activité de la commission des créanciers

Au cours de l'année 2005, la commission des créanciers s'est de nouveau réunie à cinq reprises. L'un des sujets principaux au cours de l'année écoulée a été la prise de décision relative aux prétentions révocatoires à faire valoir.

III. RÉALISATION DES ACTIFS

1. Généralités

Au cours de la période sous revue, les liquidateurs ont diligenté le recouvrement de créances en Suisse et à l'étranger. En particulier, ils ont réussi à régler en grande partie la vente, restée en suspens, de la chaîne Swissôtel. SAirLines a touché un paiement de CHF 8 310 250. Une incertitude subsiste en ce qui concerne le solde de CHF 3 169 750. En effet, une dernière problématique, laquelle n'est apparue qu'au printemps 2005, n'a pas encore pu être réglée. Une fois cette affaire apurée, on verra si Raffles Holdings Limited doit verser un montant complémentaire.

2. Vente de la participation dans Cargolux

SAirLines détient une participation de 33,69% dans Cargolux Airlines International S.A. («Cargolux»), compagnie luxembourgeoise de fret

aérien fondée en 1970. Cargolux est la plus grande compagnie aérienne exclusivement dédiée au fret dans l'espace européen. Les autres participations dans Cargolux sont détenues par Luxair S.A. (34,89%), les investisseurs institutionnels Banque Générale du Luxembourg Investment Partners (9,39%), Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat (8,77%), Société Nationale de Crédit et d'Investissement (8,57%) et quatre autres petits actionnaires. Tous les actionnaires ont conclu le 16 décembre 1998 un pacte d'actionnaires («PA») comportant, notamment, les éléments suivants:

- droit de préemption des actionnaires (autorisant également, en cas de préemption, le rachat partiel des actions à vendre);
- droit de souscription des actionnaires;
- dispositions relatives au vote (acceptation de nouveaux actionnaires, élection du conseil d'administration, etc.) et quorum minimal de 2/3 des voix, requis notamment pour les résolutions portant sur l'augmentation du capital, les modifications statutaires, la fusion, l'acquisition, la suspension du droit de souscription;
- délai de résiliation du PA de deux ans.

Compte tenu des dispositions du PA, la participation de 33,69% de SAirLines confère à celle-ci une minorité de blocage en ce qui concerne des résolutions importantes à prendre en assemblée générale. Toutefois, le droit de préemption des autres actionnaires prévu par le PA constitue par ailleurs une difficulté en cas de vente.

En 2002, SAirLines a lancé un premier processus de vente pour le bloc d'actions Cargolux qu'elle détient. Dans le cadre d'une procédure d'enchères, deux offres portant sur USD 75 millions et USD 100 millions ont été soumises à SAirLines. Les tentatives de vente ont échoué en 2003, l'un des autres actionnaires souhaitant exercer son droit de préemption. Par la suite, SAirLines a essayé de régler la situation en se concertant avec les actionnaires luxembourgeois, afin d'éviter un nouvel échec des efforts de vente.

Les négociations entre SAirLines et les actionnaires luxembourgeois ont commencé en août 2005. Différentes solutions ont été envisagées, entre autres, la vente par SAirLines de son bloc d'actions Cargolux aux autres actionnaires. En octobre 2005, Luxair a soumis à SAirLines, au nom des autres actionnaires Cargolux, une offre d'achat pour les

2 021 553 actions Cargolux, au prix de USD 130 millions. SAirLines a fait étudier cette offre, ainsi que d'autres solutions possibles, par un expert. Celui-ci est parvenu à la conclusion que la vente aux actionnaires luxembourgeois était conforme aux intérêts de SAirLines. Il a donc recommandé de négocier un relèvement de l'offre d'achat de Luxair. Dans le cadre de cette négociation, un accord a pu être trouvé avec Luxair, sur la base de USD 145 millions.

La commission des créanciers a approuvé la vente des actions Cargolux. La transaction est actuellement en cours de règlement.

3. Vente de Pro Taxi AG

S Air Services Invest AG, une filiale de SAirLines était propriétaire de 100 % du capital-actions de la société Pro Taxi AG, domiciliée à Kloten. Pro Taxi AG exploite une entreprise de taxis et un garage. De son côté, elle est propriétaire de 100 % du capital-actions de la société Glanzmann Taxiservice AG, également domiciliée à Kloten.

Le processus de vente a été engagé à la mi-septembre 2005. Quinze acheteurs potentiels ont été invités à soumettre une première offre d'achat des actions Pro Taxi AG. Parmi les acheteurs potentiels consultés, sept ont soumis une première offre d'achat. L'offre la plus élevée se montait à CHF 2 233 000. Les quatre acheteurs potentiels ayant soumis les offres les plus élevées ont été invités à une procédure de «due diligence» et à une visite de l'entreprise. Deux acheteurs potentiels subsistaient à l'issue de la procédure de «due diligence», avec des offres de CHF 2,3 millions dont chacune comportait des mécanismes d'adaptation du prix et des obligations de garantie pour S Air Services Invest AG. L'existence de cette situation de concurrence a permis de négocier le contrat de vente de manière à éliminer les clauses d'adaptation du prix et les obligations de garantie. Pro Taxi AG a finalement été vendue à Webiko Management AG pour CHF 2,3 millions. La transaction a pu être réalisée fin décembre 2005.

4. Prêts à First Catering AG

First Catering Production AG («First Catering») travaille dans le domaine de la restauration aérienne et fournit diverses compagnies aériennes à l'aéroport de Zurich. Au cours de la période du 3 septembre 1998 au 30 décembre 1999, S Air Relations AG («S Air

Relations»), filiale de SAirGroup, a accordé à First Catering un total de huit prêts (appelés «Short-Term Loan Agreements») pour un montant global de CHF 4 258 000,00 ainsi que de USD 800 000,00, à des taux d'intérêt différents, chacun pour une durée déterminée. Tous les prêts ont été prolongés par la suite à différentes reprises, jusqu'au 20 décembre 2001. Ayant absorbé S Air Relations, SAirLines a pris la succession juridique de cette dernière le 26 juin 2001. Une lettre du 16 août 2001, notifiant ce fait à First Catering, a prolongé de manière anticipée l'ensemble des crédits jusqu'à fin 2002.

Après l'octroi du sursis concordataire à SAirLines, le 5 octobre 2001, First Catering a procédé au remboursement partiel des prêts en cours, à la date de valeur du 19 février 2002, pour un montant de CHF 4 000 000,00, proposant par ailleurs à SAirLines, dans le cadre d'une offre de règlement amiable du 26 février 2002, que celle-ci renonce au solde des prêts, à savoir CHF 258 000,00 et USD 800 000,00. N'ayant pas accepté cette offre de règlement amiable, SAirLines a maintenu l'exigence du remboursement du solde dû. De son côté, First Catering n'a plus effectué de remboursement à partir de cette date, ni d'ailleurs de paiement d'intérêts.

Par la suite, SAirLines a écrit à plusieurs reprises à First Catering pour réclamer le remboursement des montants dus. Finalement, en 2004, SAirLines a déposé deux réquisitions de poursuite contre First Catering. A chaque fois, First Catering a fait opposition aux commandements de payer. Le 19 janvier 2005, SAirLines a donc introduit une réquisition de mainlevée d'opposition contre First Catering devant le Tribunal de district de Bülach. Dans le cadre de cette procédure, il a finalement été possible de parvenir à un règlement extrajudiciaire. First Catering a versé à SAirLines, pour solde de tout compte, un montant de CHF 1 million.

IV. APUREMENT DES PASSIFS

L'examen de prétentions révocatoires au sens des art. 286 à 288 LP, pour lesquelles le délai de péremption expirait le 26 juin 2005, ainsi que les procédures visant à les faire valoir, ont exigé beaucoup de temps. Par conséquent, les travaux relatifs à l'état de collocation ont dû être reportés. Néanmoins, l'élaboration de l'état de collocation est maintenant en grande partie achevée. Il sera soumis à l'approbation de

la commission des créanciers dans les deux prochains mois et sera ensuite mis à la disposition des créanciers, pour consultation.

V. ÉTAT DES ACTIFS DE SAIRLINES AU 31 DÉCEMBRE 2005

1. Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2005. Cet état recense les actifs de SAirLines en liquidation concordataire au 31 décembre 2005, en l'état actuel de nos connaissances.

2. Actifs

Répartition non encore déterminée du produit de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet, Gate Gourmet et Nuance: En 2005, il n'a pas encore été possible de procéder à la répartition du produit de la vente du groupe Swissport, de Restorama AG, de RailGourmet, du groupe Gate Gourmet et du groupe Nuance. Les situations sont complexes et font toujours l'objet d'analyses. L'objectif visé est de régler ces affaires en suspens durant l'année en cours.

Actifs non encore réalisés: Pour l'essentiel, les actifs non encore réalisés sont toujours constitués de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair ainsi que de participations et de titres détenus par SAirLines. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ou d'éventuelles prétentions révocatoires ont été mentionnées pour mémoire.

3. Dettes de la masse

Créanciers concordataires: Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2005 concerne des frais encourus au cours de la liquidation concordataire.

Provision pour une quote-part des frais de salaires du Close Down Team: Durant le sursis concordataire, SAirGroup a supporté les frais de certaines prestations dont a également bénéficié SAirLines. Au cours des prochains mois, une convention réglant la répartition de ce coût doit être conclue entre les sociétés concernées et soumise à l'approbation des commissions des créanciers respectives. La quote-

part approximative de SAirLines sur ce coût fait l'objet d'une provision de CHF 2 millions dans l'état de liquidation au 31 décembre 2005.

4. Créances concordataires

L'examen des créances par les liquidateurs, dans le cadre de la procédure de collocation, est en grande partie achevé (cf. chiff. IV ci-dessus). L'état de liquidation au 31 décembre 2005 reflète par conséquent l'état actuel de la procédure de collocation.

Créances de 1^{ère} classe: 176 anciens salariés de Swissair ont annoncé des créances pour un montant de CHF 91 708 477. Ces créances ont été écartées par les liquidateurs, SAirLines n'ayant pas été l'employeur de ces salariés.

Créances de 2^{ème} classe: Les liquidateurs ont reconnu la créance de CHF 3 082 annoncée par un créancier.

Créances de 3^{ème} classe: A fin décembre 2005, 166 créanciers avaient annoncé des créances pour un total de CHF 68 567 044 426. Sur ce montant, les liquidateurs ainsi que la société ont jusqu'à présent reconnu la somme de CHF 1 251 876 923. D'ici le dépôt de l'état de collocation, la somme des créances reconnues pourra cependant encore évoluer.

5. Dividende concordataire estimatif

Avant règlement des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation, il n'est pas encore possible de donner une estimation fiable du dividende concordataire pour les créances de 3^{ème} classe. La fourchette s'établira entre 0,9 % et 56,1 %.

VI. SUITE PRÉVUE DE LA PROCÉDURE

L'élaboration de l'état de collocation est prévue d'ici fin mars 2006. Il sera ensuite soumis à l'approbation de la commission des créanciers. L'état de collocation devrait être mis à la disposition des créanciers, pour consultation, en mai 2006. D'autres Circulaires visant à informer les créanciers sont prévues pour mai (dépôt de l'état de collocation) ainsi que pour l'automne 2006.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

SAirLines en liquidation concordataire

Les liquidateurs

Karl Wüthrich

Dr Roger Giroud

Annexe: Etat de liquidation de SAirLines en liquidation concordataire au
31 décembre 2005

Hotline SAirLines en liquidation concordataire

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2005

	31.12.2005	31.12.2004	Variation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
Caisse	3	3	0
UBS SA CHF	236'676'007	222'616'558	14'059'449
UBS SA USD	2'311'037	1'631'010	680'027
UBS SA EUR	4'607	25'243	-20'636
Credit Suisse	20	0	20
ZKB CHF	1'808'720	1'036'400	772'320
Dépôts à terme	155'000'000	0	155'000'000
Total des liquidités	395'800'394	225'309'214	170'491'180
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	352'845	310'321	42'524
Avance sur frais de justice	564'153	364'153	200'000
Répartition en suspens des comptes bloqués et du produit résultant de la vente de Swissport, Restorama, RailGroumet, Gate Gourmet et Nuance	65'000'000	65'000'000	0
Créances sur des tiers	8'430'535	33'364'278	-24'933'743
Participations, titres	240'006'249	309'903'358	-69'897'109
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.	
Total des positions de liquidation	314'353'782	408'942'110	-94'588'328
TOTAL DES ACTIFS	710'154'176	634'251'324	75'902'852
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	20'599	955'338	-934'739
Provision pour quote-part des frais de salaires du Close Down Team	2'000'000	1'500'000	500'000
Provision pour frais de liquidation	6'232'500	6'232'500	0
Total des dettes de la masse	8'253'099	8'687'838	-434'739
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	701'901'077	625'563'486	76'337'591

CRÉANCES CONCORDATAIRES

Catégorie	Annoncées	Contestées	Reconnues	Dividende concordataire	
		par SAirLines ou le liquidateur		minimal	maximal
Garanties par gage	0	0	0		
1ère classe	91'708'477	91'708'477	0	100.0%	
2ème classe	3'082	0	3'082	100.0%	
3ème classe	68'567'044'426	67'315'167'503	1'251'876'923	0.9%	56.1%
Total des créances concordataires	68'658'755'985	67'406'875'980	1'251'880'005		